

DESTINATAIRE DU CERTIFICAT

QUALIFICATION DE L'INSTALLATEUR

N° DU CERTIFICAT

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE GAZ (2)

Identification du client, à défaut, du propriétaire :

N° : _____ Rue : _____

Résidence : _____

Bâtiment : _____ Escalier : _____ Étage : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Immeuble neuf (1^{ère} occupation) : Oui Non

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR (3)

MODE D'ALIMENTATION EN GAZ DE L'INSTALLATION (4)

Nature du gaz : Gaz naturel Propane Butane

Autres : _____

Distributeur de gaz : _____

Numéro d'identification de l'installation : _____

NATURE DES TRAVAUX RÉALISÉS

- Réalisation d'une installation neuve de gaz
 Modification d'une installation de gaz existante

DESCRIPTION DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR L'INSTALLATEUR

SPE (5)

Conduites (6)

Type	Situation	Protection	Nature	Diamètre extérieur (mm)	Pression de service (mbar)	Assemblages	Accessoires
Implantation							
Alimentation							
Puissance utile totale du site de production d'énergie (en kW)							

GUIDES UTILISÉS (7)

- Guides édités par le Centre National d'expertise des Professionnels de l'énergie Gaz (CNPG)
 Autres guides (préciser éditeur, référence et édition) : _____

ATTESTATION DE L'INSTALLATEUR

L'installateur identifié atteste que les travaux qu'il a réalisés et qui sont décrits ci-dessus sont conformes à l'arrêté du 23 février 2018.

Date et signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME DE CONTRÔLE (8)

Date et visa :

CADRE RÉSERVÉ AU DISTRIBUTEUR

Date de la mise à disposition du gaz :
A : _____ Le : _____

Cachet, nom et signature de représentant du distributeur ou de son mandataire :

(1) à (8) : Les explications relatives aux renvois figurent au verso.

Les mentions portées sur ce certificat de conformité sont gérées par l'organisme de contrôle en sa qualité de responsable de traitement des données, au sens de la réglementation en vigueur. Vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données pour leur modification, rectification, limitation, portabilité ou effacement. Pour toute demande, adressez-vous à l'organisme de contrôle. Le présent certificat de conformité peut être dématérialisé conformément à la réglementation en vigueur.

Notice (Modèle 3)

(1) Le présent formulaire est utilisé pour déclarer les travaux réalisés pour la création d'une installation neuve ou sur une installation modifiée si ces travaux ont lieu entre l'organe de coupure d'un site (OCS) et le(s) organe(s) de coupure d'appareil (OCA).

Reservé à l'organisme de contrôle

Reservé au distributeur

(2) Rubrique « Identification de l'installation de gaz »

Si le client, à défaut le propriétaire, est une personne physique, indiquer le nom et prénom de la personne.

Si le client, à défaut le propriétaire, est une personne morale, indiquer le nom de l'organisme, et le Nom/Prénom de son représentant.

Les indications doivent permettre d'identifier sans erreur l'installation.

(3) Rubrique « Identité et coordonnées de l'installateur »

Outre les noms et coordonnées de la personne physique ou morale ayant réalisé les travaux, le numéro SIRET doit être inscrit pour une entreprise.

(4) Rubrique « Mode d'alimentation en gaz de l'installation »

Lorsque la nature du gaz n'est pas du gaz naturel, du butane ou du propane, indiquer en toutes lettres dans Autres le gaz distribué. Il peut s'agir par exemple d'air propané ou butané (distribués en Corse).

La liste des distributeurs de gaz est disponible sur le site www.afgaz.fr.

Le numéro d'identification de l'installation est par exemple le PCE (Point de Comptage Estimation). Cette information est à indiquer si disponible : elle se trouve généralement sur les factures du distributeur et du fournisseur.

(5) SPE

Site de Production d'Énergie dans lequel est implanté un appareil de production collective de chaud, de froid et/ou d'électricité. Si le Site de Production d'Énergie contient un ou plusieurs appareils de production individuelle, « alimentation » un certificat modèle 2 doit être utilisés pour chaque appareil en plus du modèle 3 qui décrit l'alimentation du ou des appareils de production collective. En l'absence de codes, reporter dans le tableau en toutes lettres la désignation.

Type	Code
Chaufferie	CHA
Local	LPE
Emplacement	EPE
Aire	APE

Implantation du site	Code
A l'extérieur de l'immeuble	Ext
En sous-sol de l'immeuble	SS
En rez-de-chaussée de l'immeuble	RC
En terrasse de l'immeuble	Ter
En combles	Com
Autre étage	Etg

Alimentation à partir	Code
Du réseau de distribution par un branchement individuel	BI
D'une conduite à usage collectif de l'immeuble	CUC

(6) Conduites

En l'absence de codes, reporter dans le tableau en toutes lettres la désignation.

Situation des conduites	Code
A l'extérieur de l'immeuble	Ext
Cage d'escalier	CE
Coursive	Cou
Parc de stationnement couvert	PSC
Parties communes	PC
Sous-sol	SS
Vide sanitaire	VS

Protection	Code
Apparente sans protection	A
Apparente protégée mécaniquement	AP
Caniveau	Can
Encastrée, enrobée, engravée	Enc
Enterrée	Ent
En gaine	G
Fourreau	F

Nature	Code
Acier autres séries	A
Acier série extra-légère	AEL
Acier série moyenne et forte	AMF
Acier inoxydable	AI
Acier revêtu	AR
Cuivre	CU
Polyéthylène	PE
Tuyau métallique onduleux pliable (kit PLT)	PLT

Assemblages	Code
Brasage capillaire fort	BF
Joint à bride	JB
Raccord électro soudable	RES
Raccords mécaniques	RM
Raccord kit PLT	RPLT
Sertissage	SERT
Soudage à l'arc	SA
Soudage à l'arc oxyacétylénique	SOA
Soudo-brasage	SB

Accessoires	Code
Compensation dilatation angulaire	CDA
Compensation dilatation linéaire	CDL
Déclencheur à maximum de débit basse pression	DDBP
Déclencheur à maximum de débit moyenne pression	DDMP
Détendeur principal	D
Organe de coupure	OC
Organe de coupure d'appareil	OCA
Organe de coupure de site	OCS
Raccord isolant	RI
Robinet déclencheur basse pression	RDBP

(7) Référence aux guides mentionnés à l'article 5 de l'arrêté du 23 février 2018.

(8) L'organisme de contrôle est l'organisme habilité au sens des articles 21, 22 et 23 de l'arrêté du 23 février 2018.